

## Turquie : Les universitaires de plus en plus touchés par la censure

samedi 22 décembre 2012, par [Nicolas Fait](#)

Il y a peu de temps, Buşra Ersanlı était relaxée après un long procès au cours duquel elle passa 8 mois en détention. Arrêtée le 28 octobre 2011 en même temps que le journaliste Ragıp Zarakolu, ils étaient tous deux accusés de dispenser des cours aux universités du BDP (*Barış ve Demokrasi Partisi, Parti pour la Paix et la Démocratie*) et d'entretenir des liens avec le KCK (cf. édition du 5 novembre 2011 « [Nouvelles arrestations inquiétantes en Turquie](#) »). Ces arrestations répétées d'intellectuels et de personnages publics engagés sont justifiées par les autorités en vertu de la lutte contre le terrorisme et l'État profond, les accusés étant jugés par des tribunaux ad hoc créés à cet effet. Cette lutte aux fondements *a priori* légitimes fût alors accusée de devenir un système de répression des milieux contestataires, notamment de l'opposition politique pro-kurde ou de gauche. La censure est manifeste, musclée et relève d'un système juridiquement identifiable.

Ceci étant dit, il existe aujourd'hui une censure qui touche le milieu universitaire et qui ne passe pas forcément par des méthodes aussi dures et formelles. İpek Mercil, professeure de sociologie et vice-doyenne à l'université de Galatasaray a déclaré qu'une conférence sur les prisons qui devait se tenir le 24 septembre a été annulée après que le recteur Ethem Tolga ait interdit aux organisateurs d'inviter Ertuğrul Kürkçü, un activiste de gauche affilié au BDP et à l'ÖDP (*Özgürlük ve Dayanışma Partisi, Parti de la Liberté et de la Solidarité*). Selon İpek Mercil, le recteur n'aurait pas apprécié les intervenants mentionnés dans le programme. L'administration de l'université a annulé une autre conférence sur l'égalité entre les sexes qui aurait dû être organisée le 19 septembre. La raison invoquée est la même : un des participants annoncés était Sebahat Tuncel, une députée du BDP élue à Istanbul. Le même jour, Sebahat Tuncel fut condamnée à huit ans et demi de prison pour avoir été reconnue membre du Parti des travailleurs du Kurdistan (*PKK*). Esra Arsan, professeure à l'université Bilgi d'Istanbul a récemment déclaré lors d'une interview donnée au quotidien Hürriyet que les publications académiques concernant la question kurde et les questions environnementales sont particulièrement mal perçues par les administrations universitaires et que les universitaires qui étudient ces questions sont de plus en plus isolés.

Un autre exemple récent est celui de la censure de la revue Afrika publiée par le Centre d'études africaines de l'université d'Ankara (*Afrika Çalışmaları Araştırma ve Uygulama Merkezi*). Ce centre étude, fondé en décembre 2008, édite sa propre revue semestrielle (*Afrika, Ankara Üniversitesi Afrika Çalışmaları Dergisi*), dont le troisième numéro aurait dû paraître à la fin de l'année (cf. image). C'est effectivement au conditionnel passé que nous nous exprimons puisque les articles ne seront pas publiés dans la revue. Ce troisième numéro aurait dû être consacré à la présence africaine en Turquie, combinant les articles portant sur les migrations récentes et la « diaspora » africaine d'Istanbul, d'autres sur les descendants des esclaves africains amenés par les Ottomans, puis un commentaire de Mustafa Olpak, président de l'association de solidarité, de culture et d'entraide des Africains (*Afrikalılar Kültür, Dayanışma ve Yardımlaşma Derneği*). L'article ayant visiblement posé problème porte sur l'analyse d'un fait divers : la mort du Nigérian Festus Okey en détention suite à la maltraitance d'agents de police en août 2007.

Barış Ünlü, éditeur de la revue, a déclaré que l'administrateur du Centre d'études africaines, Doğan Aydal, avait exprimé son « mécontentement » suite à un article qui présentait les impressions négatives de migrants africains installés à Istanbul, relayant ainsi l'idée que le racisme – qu'il soit ordinaire ou idéologique – était bien ancré dans la société turque. Barış Ünlü rapporte ses propos : « *Il n'y a pas de*

*racisme en Turquie, si de telles remarques sont publiées, les universitaires du monde entier pourront citer ces commentaires et considérer les Turcs comme racistes (...). Je ne permettrai pas que la nation turque soit ainsi traitée* ». De son côté, Doğan Aydal a récemment déclaré au quotidien Hürriyet que les universitaires étaient libres d'écrire de tels propos, tout en ajoutant qu'il était responsable de la revue et qu'une de ses missions était de défendre l'État turc :  
« *S'ils osent, ils sont libres de payer l'argent nécessaire pour publier leurs articles chez un éditeur privé, mais un mécanisme de contrôle est nécessaire à l'université* ».

La nomination de Doğan Aydal à la tête du Centre d'études africaines suit la nomination par décret présidentiel d'un nouveau recteur à l'université d'Ankara (*Erkan İbiş*). En juillet dernier, la présidence a nommé 19 nouveaux recteurs suite à la proposition du conseil de l'enseignement supérieur. Cette nomination a récemment abouti à la démission de Melek Fırat, ancienne directrice de Centre d'études africaines. La rapidité avec laquelle la direction a été remaniée peut donc surprendre. Elle a de fait abouti à la censure d'un numéro d'une revue à comité de lecture dont les membres avaient délibéré sur le contenu des articles. C'est pourquoi la décision univoque de Doğan Aydal est aujourd'hui contestée. Le dénouement est encore incertain, cependant, les articles qui auraient dû être publiés dans la revue feront l'objet d'une publication dans un livre.

Ce type de censure, moins coercitif que celui vécu Buşra Ersanlı et d'autres intellectuels et militants encore détenus de nos jours, n'en est pas moins un indice des incertitudes portant sur l'État de droit en Turquie. Les réformes judiciaires (cf. édition du 20 juillet 2012 : « [Après la libération de Buşra Ersanlı, quel avenir pour l'Etat de droit en Turquie ?](#) ») pourront peut-être empêcher le recours systématique aux procédures d'exception, en revanche, l'instauration d'une plus grande liberté académique - au sens prescrit par la recommandation de l'UNESCO du 11 novembre 1997 - impliquera un plus grand engagement des autorités et des administrations compétentes dans la transparence des procédures décisionnelles à l'université.

---

## Sources

[Les universitaires de plus en plus touchés par la censure](#)

Site de l'ovIpOt - Mardi 11 décembre 2012 par Nicolas Fait